

Reprise des activités à AVF

Dans le respect des règles sanitaires

L'accueil sera ouvert à partir du mardi 15 septembre.

Un maximum de 4 personnes est autorisé dans le bureau, avec port du masque obligatoire, gel mis à disposition.

Activités extérieures

Reprise dès maintenant.

Recommandations covoiturage : maximum de 4 personnes par véhicule avec un masque.

Activité en salle

Les activités en salle reprendront à partir du 15 septembre 2020

Conditions de reprise :

- 10 personnes maximum par salle
- port du masque obligatoire
- gel pour les mains à disposition

L'animateur avec l'aide d'un ou plusieurs participants aura la charge de désinfecter la salle avant le début de l'activité

- tables
- poignées de porte
- interrupteurs

Les produits de désinfection et un rouleau de papier sera mis à disposition dans la salle. Du désinfectant en pulvérisateur et du papier seront également disponibles dans les sanitaires à la charge de celui qui les utilise de désinfecter avant utilisation des toilettes.

Les carnets de tickets seront distribués aux animateurs qui les vendront aux participants afin de limiter les passages à l'accueil.

Reprise de l'adhésion

Il est demandé aux adhérents de privilégier le paiement par virement (les coordonnées bancaires vous seront communiquées par mail) ou le dépôt d'un chèque dans une enveloppe dans la boîte aux lettres afin d'éviter trop de fréquentation au niveau de l'accueil. La cotisation est de 32 € et couvre la période du 1er septembre au 31 août.